



COMMUNIQUÉ DE PRESSE INTERSYNDICAL

## MÉTIERS DE LA RÉÉDUCATION : LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ PERSISTE DANS SON INCOHÉRENCE

Les organisations syndicales (CGT, FO, SUD) ont quitté la 2<sup>ème</sup> réunion du groupe de travail « attractivité des métiers de la rééducation dans la Fonction Publique Hospitalière » qui avait lieu le vendredi 8 avril 2016. Le thème de cette deuxième rencontre était d'étudier les « zones sous dotées dans certaines catégories de professionnels ».

Dans un premier temps, l'intersyndicale a redemandé l'inversion du calendrier des discussions afin d'aborder en premier lieu les grilles salariales.

Devant le refus de la DGOS, afin de sortir de cette situation de blocage, nous avons évoqué la possibilité d'accepter le calendrier proposé sous réserve que nous soit transmis l'ensemble des propositions que le Ministère souhaite aborder dans les prochaines réunions.

Le Ministère a, quant à lui, campé sur ses positions, refusant de communiquer l'ensemble de ses propositions.

Manifestement, le Ministère ne sait plus ce que « dialogue social » veut dire, encore moins négociation.

Les organisations syndicales CGT, FO, SUD ont donc quitté la réunion en renouvelant leur demande de communication de tous les documents le plus rapidement possible, et impérativement 15 jours avant la prochaine réunion (18 mai 2016).

En quittant la réunion, l'intersyndicale a pris connaissance du projet de décret sur les primes qui pourraient inciter les professionnels des métiers de la rééducation à travailler dans la FPH :

Les ARS, sur demande des directeurs d'établissements, pourraient dans « *certaines territoires présentant un risque de fragilisation de l'offre de soins* » octroyer une prime de 120 euros brut à certains professionnels ! Ces primes, d'une part, ne seront pas demandées par les directeurs d'établissement et d'ARS au vu des contraintes budgétaires actuelles, d'autre part, elles peuvent être remises en cause à tout moment. Elles s'adressent uniquement aux professionnels stagiaires et titulaires et n'entrent pas en compte dans le calcul de la retraite.

Elles ne répondent pas aux attentes des professionnels de rééducation.

L'intersyndicale appelle l'ensemble des professionnel-les de la filière rééducation à se mobiliser pour obliger le gouvernement à ouvrir de vraies négociations sur la rémunération, seule solution pour maintenir l'accès aux soins et aux lieux de formation dans les hôpitaux publics sur l'ensemble du territoire.

Montreuil, le 14 avril 2016

### Contacts :

**CGT :** Frédérique LECOCCQ frederiqueleccocq@hotmail.com  
Claire DELORE 06 33 82 25 90 - clairedelore@wanadoo.fr

**FO Services publics Santé :**  
Didier BIRIG 06.64.90.66.03 - didier.birig@me.com  
Christine ARCAÏ 06.82.29.78.47

**SUD Santé-Sociaux :**  
Marie-Hélène DURIEUX 06 85 98 15 96 - mhdurieux@sudsantesociaux.org